

BARREAU DE TOULOUSE

Séance solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage

22 Janvier 1983

DISCOURS
de M. le Bâtonnier de CAUNES



DISSERTATION

par M^e Marie-Christine RUIS

Lauréat de la Conférence du Stage
Prix Alexandre-Fourtanier (Médaille d'Or)



ELOGE de Maître Pierre BOYER

par M^e Jean LELTE

Lauréat de la Conférence du Stage
Prix Henri-Ebelot (Médaille d'Argent)

ELOGE DE PIERRE BOYER

A la fin de sa vie, le roi Ferrante, personnage célèbre du théâtre de Montherlant s'écrie :

« Je me suis écoulé comme le vent du désert, qui d'abord chasse les lames de sable pareil à une charge de cavaliers et qui enfin se dilue et s'épuise : il n'en reste rien... »

Cette phrase symbole du sentiment tragique de la vie, aurait pu être prononcée par le Président Boyer, en 1853, à l'âge de 99 ans.

Ayant perdu presque totalement l'usage de la vue, il avançait désormais à tâtons et descendait une à une les marches d'airain qu'on ne remonte pas.

Atteint par la cécité et l'éternel outrage du temps, entouré de sa femme et de ceux qu'il aime, il s'apprête dans la pénombre, à franchir le Styx et l'Achéron.

Mais sans doute, avant que ne s'éloigne la barque immobile de Charon, avant que ne se livre l'ultime combat entre les forces ouraniennes porteuses de Lumière et les forces chnotiennes symbole des Ténèbres, avant qu'il ne neige sur la mémoire des hommes, avant que plus tard, beaucoup plus tard, un jeune avocat ne lève le voile du souvenir, le temps d'un Eloge éphémère, Boyer, parvenu au crépuscule de son existence, se souvient...

Il a vu le jour en l'an de grâce 1754 dans notre bonne ville de Toulouse. Né dans une famille annoblie par le Capitoulat, son enfance se déroule au rythme des saisons et du spectacle de la rue.

Il contemple avec émerveillement les charlatans, artistes ambulants et funambules qui donnent traditionnellement leur spectacle place du Salin. Il applaudit à grands cris les marionnettes et les singes dansants des comédiens italiens, il accompagne sa mère ou sa nourrice à la Foire à la friperie, draperies et cotonnades qui inonde la place Saint-Georges de mille couleurs, ou au marché des herbes potagères, de grains et de légumes embaumant la place Rouaix.

Il partage le pain avec les enfants des paroisses où l'on donne l'instruction primaire gratuite, puis entre au collège réputé de l'Esquile qui compte plus de mille cinq cents élèves.

Puis vient la jeunesse, la « fuyante jeunesse » selon les mots de Rikl, celle qui par essence est destinée à s'écouler entre les doigts, comme le sable chaud qu'on ne peut retenir. Le jeune Boyer qui termine ses études classiques avec en poche le premier prix de rhétorique s'inscrit à l'Université de Droit. Il suit avec assiduité les cours, spécialement celui de Droit Romain, ce qui ne l'empêche pas

de participer aux cérémonies parodiques du couronnement du roi de la Basoche, au Fénétra Gourmand de la porte Saint-Cyprien, aux charivaris bruyants qui opposent parfois les étudiants aux gens du guet.

Le 5 juillet 1773, avec une dispense d'âge, il prête son serment d'avocat devant le Parlement de Toulouse.

Ses premières plaidoiries sont accueillies avec attention et bienveillance parmi les soubressauts qu'occasionne la célèbre réforme Maupéou. A propos de cette dernière, les remontrances solennelles rédigées par le Conseiller Raffin ont une étrange résonance. Le 6 avril 1781 il écrit à l'adresse du Roi : « Il est pour les empires des époques fatales qui décident leurs révolutions... » (1).

Mais pour l'heure, le jeune avocat fréquente les salons à la mode où règnent les femmes, non seulement par leur grâce naturelle ou l'autorité de leur nom, mais aussi par la séduction de leur esprit. On y rencontre tous ceux qui sont du monde, nobles ou parlementaires, ou encore ceux auxquels leur talent, à défaut d'autre titre, donne le droit d'entrée.

Mais le jeune Boyer avait également quelques dons de musicien ce qui lui occasionna d'ailleurs certains déboires. Il allait parfois, à la nuit tombée, muni de sa guitare, jouer la balade sous le balcon étoilé de la fille d'un magistrat. Mais le concert amoureux du Roméo en herbe fut interrompu brusquement par l'intervention des domestiques armés de bâtons et les vociférations d'un père qui n'était sans doute guère musicien...

Un malheureux hasard voulut qu'un passant attardé soit, dans l'obscurité, pris pour le fugitif et copieusement rossé.

Tandis que la rumeur joyeuse de cette aventure galante se répandait dans toute la ville, la Justice menait son enquête, aidée par l'église qui réclamait dans ses prêches que l'on dénonce le coupable.

Sur les indications d'un voisin, Boyer fut cité devant le Parlement et publia un mémoire en défense ironique et respectueux qui eut un tel succès qu'il fallut en multiplier les éditions.

Lavé de toute accusation, il décide alors un voyage à Paris afin de se perfectionner professionnellement et de faire oublier, un temps, ses aventures frivoles.

Logé dans un hôtel de la rue de Grenelle, il visite la Capitale, les quais de la Seine, le théâtre des Italiens, les jets d'eau de Chantilly... il fréquente la demeure de M. de Beaumarchais où règne une liberté de mœurs et d'esprit propre à la fin de l'ancien Régime et où se pressent les encyclopédistes, les gens de lettres, les artistes, les magistrats et avocats.

Il fait la connaissance de son confrère, Me Elie de Beaumont, qui consent d'ailleurs à lui envoyer quelques-uns de ses plaideurs, les moins fortunés, sans doute...

(1) Cité par Henri Ramet, « Sans Histoire de Toulouse », Toulouse Edition Régionale, p. 576.

Mais au loin grondent déjà les rumeurs puissantes de la révolte. Une vaste rougeur héroïque embrase le ciel de l'histoire et annonce tel l'incendie des Niebelungen, des temps nouveaux.

La monarchie qui n'était depuis longtemps que l'ombre d'elle-même s'effondre.

Les avocats qui ont si souvent inspiré l'opposition parlementaire au XVIII^e siècle, qui ont participé activement à la rédaction des cahiers de doléances, qui ont défendu, conformément à leurs idéaux, la Justice contre le Pouvoir, les avocats pénètrent nombreux dans les premières assemblées révolutionnaires.

Ils sont plus de deux cents à l'Assemblée Constituante.

Mais il est des époques terribles, des moments obscurs où les hommes, comme les peuples deviennent les fossoyeurs de leur propre destin.

Le décret du 11 septembre 1790 voté à la quasi-unanimité, décide en même temps que l'interdiction du port de la robe, la suppression totale de l'Ordre.

Désormais comme le souhaitait l'avocat Bergasse, « Toute partie a le droit de plaider sa cause elle-même si elle le juge convenable ».

Les avocats cessent dès lors de former une corporation et deviennent de simples défenseurs officieux, sans titre particulier.

Puis, la terrible « loi des suspects » (2) permet d'arrêter sur l'heure, selon la formule de Merlin de Douai « ceux qui, bien que n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait pour elle ».

Avec la victoire des Jacobins sur les Girondins, les insurrections vendéennes, l'épuration au sein du Comité de Salut Public, le mouvement se précipite. L'interrogatoire préalable est supprimé, les défenseurs avocats ou non, interdits de paroles, le Tribunal révolutionnaire ne peut prononcer qu'une seule peine : la mort.

Voici venu le temps de la Terreur, l'époque des suspects, des visites domiciliaires, des dénonciations, des arrestations arbitraires, des condamnations hasardeuses.

Voici venu le temps d'André Chenier.

Debout sur le lourd tombereau
A travers Paris surchauffé
Au front la pâleur des cachots
Au cœur le dernier chant d'Orphée
Tu t'en allais vers l'échafaud
O mon Frère au col dégraffé. (3)

Les avocats, dans leur grand majorité, après avoir approuvé « l'utopie réformatrice » (4) de la Constituante se sont élevés, parfois au péril de leur vie (5) contre les atteintes portées aux droits de la défense.

(2) Loi du 17 mars 1793.

(3) Chant pour André Chénier. Robert Brasillach. Ecrit à Fresnes. Plon, p. 290.

(4) Terme employé par J.P. Royer dans « la Société judiciaire depuis le XVIII^e siècle », Puf 1979, p. 167.

(5) Citons par exemple P. Vergniaud, A. Gensonné, Ducos, Fonfrède. La moitié des avocats siégeant à la Convention fut décimée lors de l'épuration thermidorienne. Voir E. Selignan. « La justice en France pendant la Révolution ». Paris 1901.

En ces époques troublées, Boyer donne çà et là quelques consultations juridiques et fait quelques brèves apparitions à l'assemblée de section de son quartier à laquelle il offre un buste en plâtre de Jean-Jacques Rousseau, ce qui, pour la modeste somme de neuf francs en assignats, lui vaut d'obtenir une présomption de patriotisme.

Mais déjà les roulements de tambours de la Grande Armée annoncent l'Empire. Témoins de la mort d'un monde et de l'accouchement d'une société nouvelle, les anciens fils de serfs, de boutiquiers ou de manœuvres, pléiade de fils de roi égarés dont parle Gobineau, marchent sur les sentiers de la gloire.

L'aigle d'or sur champ d'azur, symbole hérité de Charlemagne, déploie ses ailes sur l'Europe.

Au cours de l'aventure impériale apparaît une nouvelle aristocratie fondée sur le mérite et le courage, car selon les mots de l'écrivain japonais Yuho Mishima « la chevalerie fleurit au bord du danger, comme l'edelweis au bord de l'abîme ».

Les hussards qui tracent l'histoire à la pointe de leur sabre ont repris la devise de Napoléon : « La mort n'est rien mais vivre vaincu et sans gloire, c'est mourir tous les jours ».

Boyer, qui continue à donner des consultations juridiques, assiste peu à peu à la pacification intérieure et à la réorganisation de l'Etat.

La tourmente révolutionnaire lui a permis de réfléchir sur le sort ambigu de l'avocat : partisan de l'indépendance de la profession, mais mal aimé de tous les régimes, dévoué défenseur dont le rôle n'est peut-être pas toujours bien perçu par le public, maître de l'éloquence de plus en plus accaparé par des servitudes administratives, la profession d'avocat est un sacerdoce toujours remis en question.

Or, le hasard des connaissances et des relations lui offre un poste au ministère de la Justice aux côtés de Me Vermeil et de Guyot, l'auteur célèbre du « Répertoire de Jurisprudence ». Il accepte.

Quelques mois plus tard, après la promulgation de la Constitution de l'An VIII, le Sénat lui propose d'entrer au Tribunal de Cassation nouvellement créé.

Au fil des ans, le jeune avocat tumultueux a cédé la place à l'homme mûr « gardien suprême de la loi ». Le Tribunal de Cassation qui deviendra la Cour de Cassation en l'An XII est placé au-dessus de tous les corps judiciaires pour régulariser leur action, coordonner la jurisprudence, réprimer les excès de pouvoir.

Placé d'abord à la Chambre des Requêtes, Boyer est nommé, deux ans après à la Chambre civile. Mais ses hautes fonctions ne lui font pas pour autant oublier sa ville natale. Profitant des vacances judiciaires il fait un voyage à Toulouse où il retrouve sa famille ruinée et déposée par la Révolution. Il rencontre des amis d'enfance, échange des souvenirs et surprend son passé au gré des vieilles ruelles.

Revenu dans la capitale, il assiste aux fastes du couronnement de l'Empereur.

Le nouveau régime voulant privilégier le service de l'Etat face au pouvoir de l'argent et rehausser le prestige de la fonction publique,

les représentants de l'ordre civil, administratif et judiciaire reçurent en premier la Légion d'honneur. Boyer est décoré, à cette occasion, de la Croix d'argent.

Mais la vie est faite de bonheurs et de malheurs. Les larmes succèdent au sourire lorsqu'une lettre lui apprend le décès subit de son père.

Et déjà, sur l'autre versant des choses, l'Empire touche à sa fin.

La Restauration apparaît comme la volonté des nouveaux riches de jouir en paix de leur fortune et de gouverner les affaires de la Nation au mieux de leurs intérêts.

Le nouveau régime maintient cependant les acquits du précédent et les membres de la Cour de Cassation restent en place.

Maintenant et malgré les vicissitudes liées aux bouleversements politiques, Boyer poursuit sa route vers les honneurs. Étrange destin que celui de ce jeune avocat toulousain qui devient Commandeur de la Légion d'honneur sous Charles X, Président de la Chambre civile de la Cour de Cassation en 1829, Pair de France en 1832, Grand Officier de la Légion d'Honneur en 1837.

Il traverse tous les régimes sans se compromettre avec aucun

Il jette un regard désabusé sur la Révolution de 1830 qui amène au pouvoir Louis-Philippe, fils du régicide Philippe-Egalité.

Tocqueville à ce propos, dans ses « Souvenirs », note que la classe moyenne qui se confond maintenant avec le Gouvernement « prit alors un air d'industrie privée ».

Boyer nous offre l'étrange exemple de l'alternance et du syncrétisme, étonnante synthèse de deux mondes différents mais complémentaires, l'un chargé de comprendre et de défendre et l'autre destiné, tâche non moins redoutable, à juger.

On me pardonnera peut-être d'avoir en quelque sorte dérogé à la tradition et de ne pas prononcer l'éloge d'un Toulousain, avocat exclusivement, mais peut-être, avocats et magistrats ne sont-ils que les deux faces d'une seule et même justice, que les deux versants d'un même esprit, les deux visions différentes d'un idéal commun.

Peut-être au fond de nous-mêmes avons-nous conservé le souvenir obscur d'un lointain passé chevaleresque où nous étions dans le même instant, le bouclier qui protège et le glaive qui frappe.

Mais la roue éternelle du char d'Apoillon, symbole du temps qui passe, a déjà tourné. Le Président Boyer, dont la vue baisse chaque jour davantage, pénètre lentement dans le royaume des ombres. Dans l'impossibilité croissante de lire les arrêts, selon l'usage, il était dans l'obligation d'improviser certains considérants et de prononcer de mémoire les dispositifs.

Il présente donc sa démission dans le courant du mois de décembre 1843, à l'âge de 89 ans.

Mais il a voulu revoir une dernière fois sa ville natale et dire un dernier adieu au petit nombre de parents ou amis dont l'absence n'a pas écarté le souvenir. Il retrouve avec joie le quartier Lafayette, les

murs de ce Palais, encore vibrants de ses premières plaidoiries, le passé fugitif, déjà lointain, mais toujours présent, le passé qui ressemble à ces peintures de Caspar David Friedrich annonçant déjà la sérénité de l'impressionnisme, avec, dans les lointains vaporeux irrisés par une étrange clarté, les couleurs de la jeunesse, à la fois précises comme une réalité et qui pourtant s'éloignent déjà comme un rêve...

Selon la formule célèbre de Dellile, « Le souvenir au temps fait rebrousser son cours » (6).

Boyer qui, l'espace de quelques instants, a revu sa vie entière défiler devant lui, va désormais franchir la Porte Sombre que nul ne repasse et va rejoindre dans la postérité les Figures illustres du Barreau toulousain qui, n'en doutons pas, sont aujourd'hui, comme chaque année à cette même date, parmi nous.

Il va retrouver dans le silence feutré l'immense cohorte de ceux qui nous ont précédés.

Leur souvenir éclairera-t-il notre route, nous permettra-t-il d'aller jusqu'au bout de notre volonté et de nous-mêmes ?

La réponse à cette question ne m'appartient pas.

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier,
Mes chers Confrères,

Ce n'est pas à moi de répondre.

C'est à vous.

(6) Dellile. Cette citation sert d'exergue au livre du Président Boyer. « Souvenirs et causeries », Paris 1844.